

# DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023\_C20

Séance du 20 décembre 2023

En vertu de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 7 décembre 2023, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le 8 décembre 2023 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

| Date de la convocation<br>8 décembre 2023 |    |
|---|----|
| Nombre de délégués                        | 27 |
| Nombre de présents                        | 11 |
| Nombre de procurations                    | 1  |
| Vote :                                    |    |
| - POUR                                    | 12 |
| - CONTRE                                  | 0  |
| - ABSTENTION                              | 0  |

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat mixte, 11 rue Marcel Luquet à AUCH sous la présidence de Madame Bénédicte MELLO, 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

Présents: ARIÈS Gérard, BALAS Max, BET Patrick, BRET Philippe, CAVALIÈRE Andrew, FALCETO Christian, LARRIEU Muriel, LEFEBVRE Hervé, LONGO Gaëtan, MELLO Bénédicte, SCUDELLARO Alain.

Procuration: Gérard ARIÈS pour Franck VILLENEUVE.

A été nommée **secrétaire de séance** : M. Gaëtan LONGO

---

Nature de l'acte : 5.2

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUILLET 2023

---

Après examen du compte-rendu du dernier Comité Syndical du 3 juillet 2023, les membres du Comité Syndical **valident à l'unanimité ce compte rendu.**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,

La 1ère Vice-Présidente,  
Mme Bénédicte MELLO



Transmis à la Préfecture le : 21 décembre 2023

Affiché le : 21 décembre 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*

*Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (50 Cours Lyautey - CS 50543 - 64010 PAU CEDEX) ou par voie dématérialisée via l'adresse internet suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*